

L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

EN CLASSE
DE 3^E

RENTÉE 2023

EN CLASSE

DE 3^E

PRÉPARER SON

ORIENTATION

ORIENTATION



Des questions sur les formations ? les métiers ? l'orientation ?



 www.monorientationenligne.fr
Un service gratuit d'aide personnalisée



APRÈS LA 3^E, CHOISIR SON ORIENTATION



La 3^e est une année charnière. Vous avez toute l'année pour réfléchir à vos premiers choix d'avenir. Souhaitez-vous vous diriger vers une formation professionnelle qui vous permettra d'apprendre un métier avec des enseignements moins théoriques et plus pratiques, ou bien préférez-vous aller vers un enseignement général grâce auquel vous choisirez plus tard votre voie ?

Ce n'est pas qu'une question de résultats scolaires. Cela dépend aussi en grande partie de ce dont vous avez envie. Vous projetez-vous dans des études longues ou avez-vous plutôt envie d'aller travailler rapidement, quitte à reprendre une formation après une première expérience professionnelle ? Vous le savez sans doute, vous changerez de métier plusieurs fois dans votre vie. Ce premier choix n'est donc pas définitif. C'est une étape qui correspond à la personne que vous êtes aujourd'hui. Lorsque vous choisirez votre formation, il faudra aussi regarder si elle mène vers un secteur qui offre des emplois ou si vous risquez d'avoir plus de difficulté à trouver un poste qui vous conviendra. C'est donc un équilibre à trouver entre vos rêves, votre capacité à réussir et les opportunités de travailler dans le secteur qui vous attire.

N'hésitez pas à vous appuyer sur vos professeurs et sur l'équipe de direction du collège, qui vous accompagneront dans votre réflexion. Votre Région est aussi là pour vous aider, notamment en vous fournissant de l'information et en participant activement aux heures dédiées à l'orientation. Si vous souhaitez disposer de plus d'accompagnement, prenez rendez-vous avec un psychologue de l'Éducation nationale. Nous sommes tous là pour vous accompagner dans votre projet.

Alors à vous de jouer, lancez-vous !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

	page
CHOISIR SA VOIE	2
Les étapes à suivre pour préparer son orientation	2
Les formations après la 3 ^e	4
LA VOIE PROFESSIONNELLE	5
Les spécificités de la voie professionnelle	5
Le CAP et le CAP agricole	7
Le bac professionnel et le bac professionnel agricole	12
LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	19
Les spécificités de la voie générale et technologique	19
La 2 ^{de} générale et technologique (cycle de détermination)	19
La 1 ^{re} et la terminale générales (cycle terminal)	19
La 1 ^{re} et terminale technologiques (cycle terminal)	20
ÊTRE LYCÉEN EN SITUATION DE HANDICAP OU À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS	25
GUIDE PRATIQUE	27

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PRÉPARER SON ORIENTATION

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège. Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : la voie générale et technologique ou la voie professionnelle.

● SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2022 : JE RÉFLÉCHIS À MON PROJET

- Je fais le point sur mes aptitudes scolaires, mes goûts et mes centres d'intérêt.

- Je m'informe et consulte des ressources sur les différentes formations et les métiers que j'aime, auprès d'un psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) en prenant rendez-vous soit dans mon établissement soit dans le CIO (centre d'information et d'orientation) proche de chez moi et/ou auprès du professeur documentaliste dans le CDI (centre de documentation et d'information) de mon collège.

- Si je bénéficie d'une notification de situation de handicap, je peux également m'adresser à mon enseignant référent ou à toute autre personne susceptible de m'aider à faire des choix.

- Je note les dates des salons spécialisés ou des JPO (journées portes ouvertes) pour découvrir les lycées, les CFA (centres de formation d'apprentis) ou d'autres établissements.

À noter : l'Onisep recense les JPO qui me concernent sur : https://www.onisep.fr/jpo_secondaire.

- J'enregistre mes recherches dans Folios ou dans l'ENT (espace numérique de travail) de mon collège.

- Je profite de la séquence d'observation en milieu professionnel pour découvrir le monde du travail et voir si cela correspond à mes projets.

- Si je suis en situation de handicap, je prends directement contact avec les lycées ou les CFA qui m'intéressent (*lire p. 25*).

● JANVIER-FÉVRIER 2023 : J'INDIQUE MES INTENTIONS D'ORIENTATION

Je formule une ou plusieurs intention(s) de voie d'orientation sur le service en ligne Orientation (ou je complète la fiche de dialogue ou fiche navette), parmi les voies d'orientation suivantes :

- 2^{de} GT (générale et technologique) ou 2^{de} spécifique STHR (*lire p. 19*);

- 2^{de} professionnelle organisée ou non par familles de métiers, sous statut scolaire ou en apprentissage (*lire p. 5, 6, 12 à 18*);

- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole (sous statut scolaire ou en apprentissage) (*lire p. 5 à 11*).

INFO +

Les services en ligne Orientation, Affectation et Inscription

Les services en ligne sont accessibles via EduConnect pour les parents d'élèves de 3^e. Le service en ligne Orientation est accessible pour les parents des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale. Le service en ligne Affectation est accessible pour les parents des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole. <https://educonnect.education.gouv.fr>

Ils leur permettent de :

- demander une ou plusieurs voies d'orientation (2^{de} professionnelle, 2^{de} générale et technologique, 1^{re} année de CAP);
- consulter les réponses du conseil de classe;
- connaître les formations après la 3^e dans l'enseignement public ou privé, sous statut scolaire ou en apprentissage, partout en France;
- candidater dans une ou plusieurs formation(s) proposée(s) dans un ou plusieurs établissements;

- recevoir le résultat des demandes;
- s'inscrire dans le nouvel établissement.

À noter : l'utilisation des services en ligne n'est pas obligatoire. Les familles peuvent toujours demander des formulaires papier (fiche de dialogue, fiche préparatoire à l'affectation, dossiers d'inscription) auprès des établissements scolaires.

● MARS 2023: JE REÇOIS L'AVIS PROVISOIRE DU CONSEIL DE CLASSE DU 2^E TRIMESTRE

Je consulte sur le service en ligne Orientation (ou sur la fiche de dialogue) l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe du 2^e trimestre. Cet avis n'est pas définitif et constitue une base de dialogue avec mon professeur principal et le psy-EN pour préparer mes choix définitifs.

● AVRIL 2023: JE DÉCOUVRE LES OFFRES DE POURSUITES D'ÉTUDES

À partir du 7 avril: je consulte sur le service en ligne Affectation les offres de formation après la 3^e dans les établissements publics, privés, sous statut scolaire et en apprentissage, partout en France.

● MAI 2023: J'INDIQUE MES CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

Du 9 au 30 mai: je formule mes choix définitifs d'orientation sur le service en ligne Orientation (ou avec la fiche de dialogue) et je saisis mes demandes d'affectation sur le service en ligne Affectation (ou je complète la fiche préparatoire à l'affectation). Je peux indiquer plusieurs demandes par ordre de préférence.

- Si je choisis une 2^{de} GT, j'inscris les différents établissements où je souhaiterais étudier.

- Si je choisis un CAP, un CAP agricole ou une 2^{de} professionnelle, j'inscris une 2^{de} pro famille de métiers ou je choisis dès la classe de 2^{de} la spécialité de bac pro souhaitée, lorsque celui-ci est hors familles de métiers. Je devrai indiquer si je souhaite étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (en alternance dans une entreprise après avoir signé un contrat avec un employeur), ainsi que les noms d'établissements.

À noter: si j'opte pour un établissement privé sous contrat ou une formation en apprentissage, je dois contacter les établissements avant de saisir mes demandes d'affectation. Si j'opte pour des formations en apprentissage, je m'engage à trouver un employeur dès le mois de janvier 2023.

À savoir: si je postule dans un lycée hors de mon académie, je me renseigne auprès de mon professeur principal ou d'un psy-EN sur la procédure à suivre.

● JUIN 2023: JE REÇOIS LA PROPOSITION D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE DU 3^E TRIMESTRE

À partir du 27 juin: le conseil de classe du 3^e trimestre formule une proposition d'orientation. Les suites possibles sont les suivantes:

- elle correspond à ma demande et devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement;

- elle ne correspond pas à ma demande; le chef d'établissement organise alors un entretien avec moi et mes parents, à la suite duquel il prend une décision définitive;

- si cette décision ne me convient pas, mes parents disposent de 3 jours ouvrables pour faire appel auprès d'une commission.

Pour statuer, cette dernière s'appuie sur les éléments transmis par ma famille et ceux fournis par le chef d'établissement.

Si un désaccord persiste, ma famille peut demander mon maintien dans la classe d'origine.

Pour en savoir plus: https://www.onisep.fr/commission_appel

● FIN JUIN-DÉBUT JUILLET 2023: JE REÇOIS MA NOTIFICATION D'AFFECTATION ET JE M'INSCRIS

La notification d'affectation précise la formation et le lycée d'affectation.

Dès réception de la notification d'affectation, je peux m'inscrire dans l'établissement en remplissant un dossier papier remis par le secrétariat de l'établissement d'accueil ou directement si l'établissement a ouvert le service d'inscription en ligne. Le chef d'établissement de mon collège est mon interlocuteur privilégié pour le suivi de l'inscription avec l'aide du professeur principal et/ou du psy-EN. Si je ne le fais pas, je risque de perdre ma place, laquelle sera proposée à un autre élève sur liste d'attente.

À noter: si je n'ai pas d'affectation en lycée, le chef d'établissement, avec le psy-EN, peut m'accompagner dans ma démarche d'orientation.

INFO +

Le redoublement

À titre exceptionnel et face à des difficultés d'apprentissage importantes et récurrentes, le conseil de classe peut demander à faire redoubler un élève. Le chef d'établissement rencontre alors l'élève et sa famille et décide ensuite d'acter le redoublement. Si celui-ci est accepté, l'élève bénéficie d'un accompagnement pédagogique particulier, le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative), par exemple. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de la décision. Un seul redoublement est possible durant les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

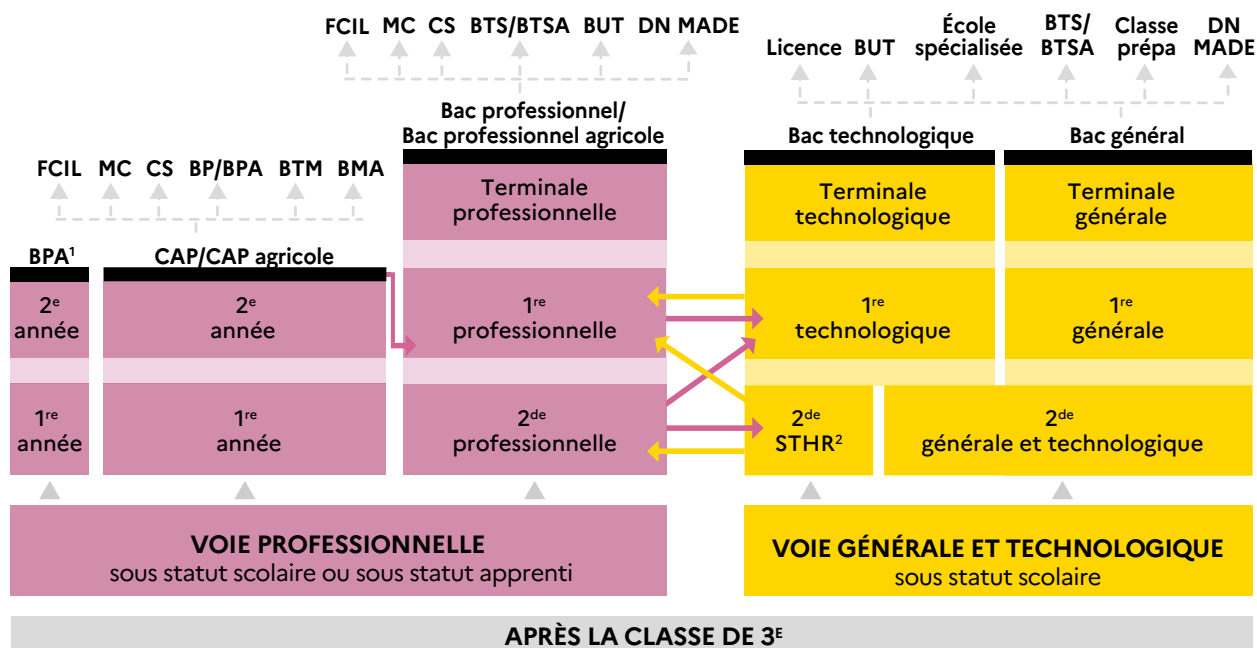
L'entretien personnalisé d'orientation

Cet entretien, organisé le plus tôt possible, se déroule avec le psy-EN du collège, le professeur principal, l'élève et sa famille. Il permet de faire le point sur la scolarité pour envisager les poursuites d'études les plus adaptées.

L'accompagnement à l'orientation

Un temps de 36 heures annuelles (à titre indicatif) d'accompagnement à l'orientation est prévu pour les élèves de 3^e, selon leurs besoins et les modalités mises en place dans le collège. Des actions d'information spécifiques en lien avec les Régions peuvent également être organisées.

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E



© Onisep 2023

→ Passerelles entre les différentes voies.

1. Exclusivement en apprentissage.

2. Dans la série STHR, les enseignements technologiques débutent dès la classe de 2^{de}.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 12, 13*).

BPA (brevet professionnel agricole)

Décliné en six secteurs professionnels, le BPA (brevet professionnel agricole) est proposé par la voie de l'apprentissage (*lire p. 13*).

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier (*lire p. 7, 8*). La poursuite d'études est envisagée, notamment en bac professionnel. CAP en 1, 2 ou 3 années, en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels (*lire p. 19*). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac+3, bac+5, voire plus.

Bac technologique

Huit séries sont au choix : S2TMD, ST2S, STAV (en lycées agricoles), STD2A, STHR, STI2D, STL et STMG (*lire p. 20*). Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac+2 (BTS/BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs et de commerce, licences...).

SIGLES

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/brevet de technicien supérieur agricole

BUT : bachelor universitaire de technologie

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation (agricole)

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

MC : mention complémentaire

LES SPÉCIFICITÉS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Choisir la voie professionnelle, c'est apprendre un métier, soit comme apprenti, soit comme élève de lycée professionnel. La voie professionnelle engage les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.

Après la 3^e, il est possible d'apprendre un métier en choisissant la voie professionnelle : en CAP ou en bac pro. Avec les familles de métiers, la réalisation du chef-d'œuvre ou la co-intervention, la voie professionnelle engage les élèves dans des parcours d'excellence. Élève au sein d'un lycée professionnel ou apprenti en CFA (centre de formation d'apprentis), le futur diplômé pourra travailler après sa formation ou poursuivre ses études vers un niveau supérieur.

Les spécificités de la voie professionnelle :

- des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie-enseignement moral et civique, langues vivantes, arts appliqués et cultures artistiques, éducation socioculturelle (en lycée agricole), éducation physique et sportive...;

- des **enseignements professionnels théoriques et pratiques** pour acquérir des connaissances, des techniques, des méthodes, des savoir-faire et des gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques;

- des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires dont la durée varie en fonction du diplôme et de la spécialité préparés : entre 12 et 14 semaines pour un CAP et entre 18 et 22 semaines pour un bac professionnel. Ces stages de formation professionnelle peuvent se réaliser, en partie, à l'étranger;

- un **accompagnement personnalisé** pour consolider ses compétences, acquérir une méthode de travail, prépa-

rer son orientation. Après un test de positionnement en début de 2^{de}, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques si nécessaire;

- un **accompagnement au choix d'orientation** en terminale de bac professionnel et en 2^e année de CAP pour préparer et réussir son projet post-bac ou post-CAP;

- la **réalisation d'un chef-d'œuvre**, résultat d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif (produit fini en bois, en métal, en tissu...), un texte, un journal, un site Internet, un film, des planches créatives, la participation à un concours, l'organisation d'un événement, etc.;

- des **cours en petits groupes et en co-intervention** (ou pluridisciplinarité en lycée agricole) avec des enseignants de disciplines professionnelles et générales;

- des **plateaux techniques et des équipements** reproduisant les conditions réelles d'exercice d'activités professionnelles;

- des **CCF (contrôles en cours de formation) et/ou des ETP (épreuves terminales ponctuelles)** selon les disciplines et les spécialités;

- une **attestation de réussite intermédiaire en classe de 1^{re} professionnelle** délivrée sur la base des notes du livret scolaire de l'élève témoignant des connaissances et des compétences acquises.

- la **possibilité de préparer son diplôme par l'apprentissage** en alternant formation en entreprise et formation en CFA,

.../...

INFO +

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet à un jeune de suivre une formation certifiée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, en alternant formation en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en lycée professionnel et formation en entreprise. C'est un contrat de travail écrit d'une durée pouvant aller de 6 mois à 3 ans. Il est signé entre un apprenti ou son représentant légal (si l'apprenti est mineur) et un employeur. Il concerne les jeunes de 16 ans au moins (15 ans et un jour) qui ont terminé leur cycle du collège (brevet obtenu ou pas) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat. L'apprenti est obligatoirement

accompagné par un maître d'apprentissage au sein de l'entreprise, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. L'apprenti perçoit un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionné) qui varie en fonction de son âge et de l'année d'études du diplôme préparé. Le salaire perçu est exonéré de cotisations sociales (salaire brut = salaire net).

Pour les jeunes en situation de handicap L'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ces élèves peuvent prolonger la durée initiale de leur contrat de 1 an et suivre les

enseignements à distance s'il leur est impossible de se rendre au CFA. Ils peuvent également bénéficier d'une formation aménagée : aménagement pédagogique et du temps de formation, cours par correspondance.

Pour en savoir plus :

<https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>
<https://www.nouvelle-voiepro.fr/etape3>
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

<https://eduscol.education.fr/668/l-apprentissage-mode-d-emploi>

LES SPÉCIFICITÉS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (SUITE)

.../... après signature d'un contrat de travail. Des lycées proposent des formations en apprentissage et la possibilité de parcours mixtes : l'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus (1^{re} année ou 2 dernières années de formation). En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la formation peut être poursuivie sous statut scolaire au lycée.

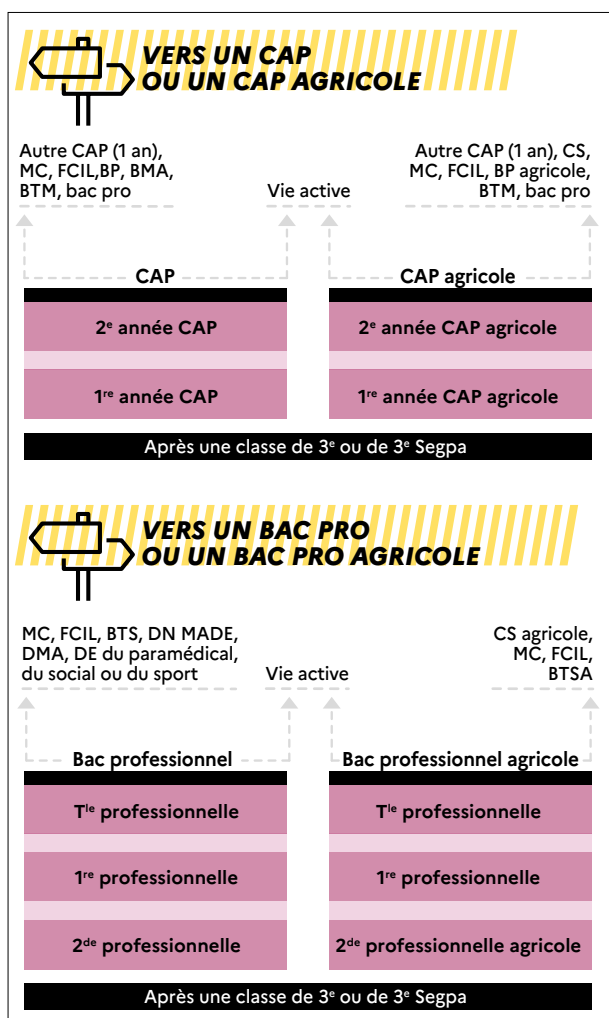
À noter :

- La période d'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation au CFA.

- Chaque CAP et bac professionnel existent dans plusieurs spécialités correspondant à différents métiers. Les contenus et attendus professionnels des spécialités sont détaillés dans des documents nationaux (appelés « référentiels »), annexés aux arrêtés de création de chaque spécialité. Les référentiels décrivent les compétences et les connaissances professionnelles attendues à l'examen.

Pour en savoir plus :

<https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels>
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>
<https://formations.mer.gouv.fr>



INFO +

Se former à l'étranger

Tous les élèves (y compris les apprentis) de la voie professionnelle peuvent partir à l'étranger pour une période de plusieurs jours à plusieurs semaines, à n'importe quel moment de leur cursus selon le cadrage réalisé par l'établissement ou le CFA. En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience permet de gagner en autonomie, d'enrichir ses connaissances du métier et d'améliorer sa pratique d'une langue étrangère. La valorisation des compétences acquises à l'étranger est désormais possible grâce à une épreuve facultative de mobilité qui permet la délivrance d'une attestation MobilitéPro reçue en plus du diplôme.

Changer d'orientation

Quel que soit son cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à recommencer le cycle. Pour cela, il faut contacter son professeur principal et/ou le psychologue de l'Éducation nationale. Ainsi, les élèves de 2^e année de CAP de la même spécialité que le bac professionnel envisagé peuvent demander à poursuivre leurs études en 1^{re} professionnelle. Les élèves de 2^{de} ou de 1^{re} professionnelle peuvent demander un changement d'orientation dans une autre spécialité de 1^{re} professionnelle. En fonction de ses motivations, de ses résultats scolaires, des places disponibles dans la filière souhaitée et des recommandations par avis du conseil de classe, le chef d'établissement peut donner un avis favorable à une demande de réorientation. Toutefois, avant d'intégrer une nouvelle formation, il sera proposé à l'élève de suivre un stage passerelle pour découvrir la nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires pour y réussir. Une période de consolidation de l'orientation a été mise en place pour tous les élèves ayant rejoint la voie professionnelle après la 3^e. Elle permet à des élèves qui se sont trompés d'orientation de changer de formation dès le mois de novembre.

Pour en savoir plus :

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>

LE CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE) ET LE CAP AGRICOLE

Avec près de 200 spécialités (dont 10 agricoles), les CAP et CAP agricole sont des diplômes nationaux, attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle. Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle, mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en bac professionnel.

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle)

● OÙ ET COMMENT ?

Le CAP se prépare en 2 ans :

- par la voie scolaire, dans les LP (lycées professionnels) ou dans des établissements privés d'enseignement technique. L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés ;
- par la voie de l'enseignement à distance
- dans les écoles de production.

À noter : le CAP peut aussi se préparer en 1 an ou en 3 ans selon les profils et besoins particuliers des élèves. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille. Dans la majorité des cas, le parcours en 1 an concerne des jeunes déjà diplômés (autre CAP au minimum) qui seront dispensés des épreuves générales, ou encore des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation. Des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, peuvent également bénéficier de ce parcours.

● AU PROGRAMME

- Des **enseignements professionnels** : ils représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP ;

- Des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie-enseignement moral et civique, arts appliqués et cultures artistiques, éducation socioculturelle (en lycée agricole), éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement et, selon la spécialité, langue vivante. Ils couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire et sont en relation avec les enseignements technologiques et professionnels ;

- Des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires de 12, 13 et 14 semaines selon la spécialité. Lorsque la durée de formation est de 1 an, l'élève effectue au minimum 5 semaines en milieu professionnel.

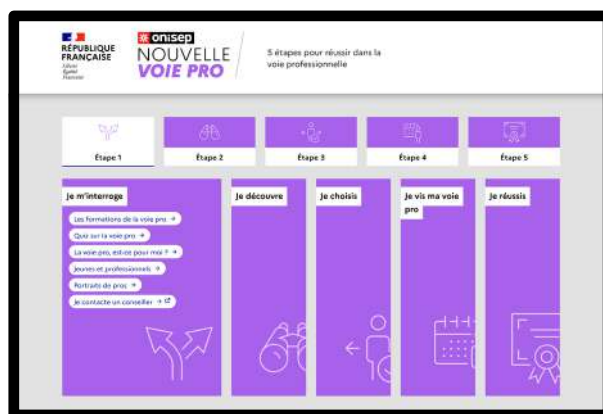
● VALIDATION DU DIPLÔME

Le CAP est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire. Pour réussir son examen, il faut obtenir, d'une part, la moyenne générale et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation).

● POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; une MC (mention complémentaire) ; une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) ; un BP (brevet professionnel) exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BMA (brevet des métiers d'art) après un CAP des métiers d'art ; un BTM (brevet technique des métiers) délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat) ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP.

.../...



SUR ONISEP.FR

<https://www.nouvelle-voiepro.fr>

LE CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE) ET LE CAP AGRICOLE (SUITE)

.../...

Le CAP agricole

● OÙ ET COMMENT ?

Le CAP agricole se prépare en 2 ans :

- par la voie scolaire, dans les LPA (lycées professionnels agricoles) ou dans des MFR (maisons familiales rurales). L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 5*);
- par la voie de l'enseignement à distance.

● AU PROGRAMME

- **4 modules d'enseignements professionnels** selon les spécialités;

- **3 modules d'enseignements généraux** avec **MG1** : agir dans des situations de la vie sociale (histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion); **MG2** : mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (français, éducation socioculturelle, biologie, éducation physique et sportive); **MG3** : interagir avec son environnement social (français, langue vivante, sciences économiques, sociales et de gestion, éducation physique et sportive);

- **5 heures par semaine réparties sur les enseignements généraux et/ou professionnels**;

- **1 enseignement facultatif** (3 heures par semaine);

- **1 semaine de stage collectif** pour aborder les thématiques d'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable;

- **12 semaines de stage individuel** obligatoire;

- **1 à 6 semaines de stage complémentaire**.

À noter : une grille horaire différente par spécialités existe pour chaque CAP agricole.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le CAP agricole est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire. Pour la modalité des UC (unités capitalisables), le diplôme est également délivrable aux apprenants qui ont validé l'ensemble des UC. Pour réussir son examen, il faut obtenir, d'une part, la moyenne générale et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation).

● POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an); un CS (certificat de spécialisation) agricole; une MC (mention complémentaire); une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale); un BP (brevet professionnel) exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte; un BTM (brevet technique des métiers) délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat); un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP agricole.

HORAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS HORS STAGES ET ENSEIGNEMENTS EN CAP (toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	1 ^{RE} ANNÉE DE CAP	2 ^E ANNÉE DE CAP
	Enseignement professionnel	11 h 30
Enseignement professionnel et français en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Réalisation d'un chef-d'œuvre	3 h	3 h
Prévention-santé-environnement	1 h 30	1 h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		
Français, histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
Enseignement moral et civique	30 min	30 min
Mathématiques, physique-chimie	1 h 30	1 h 30
Langue vivante	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	2 h 30	2 h 30
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3 h 30	3 h 30
TOTAL	31 h	31 h
PFMP	6 à 7 semaines	6 à 7 semaines

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN CAP AGRICOLE (toutes spécialités confondues)

	1 ^{RE} ET 2 ^E ANNÉES DE CAP
● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	
Enseignement professionnel	13 h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Français	1 h 45
Histoire-géographie	1 h
Langue vivante	1 h
Éducation socioculturelle	30 min
EPS	2 h
Biologie-écologie	30 min
Mathématiques	1 h 45
Physique-chimie	30 min
TIM (technologies de l'informatique et du multimédia)	1 h
Horaire non affecté pour un projet pédagogique défini pour la classe	2 h
Pluridisciplinarité	3 h
TOTAL	28 h
PFMP (stages individuels et stages collectifs)	13 semaines

LISTE DES CAP (mise à jour janvier 2023)

Accessoiriste réalisateur
Accompagnant éducatif petite enfance
Accordeur de pianos
Aéronautique option avionique
Aéronautique option structure
Aéronautique option systèmes
Agent accompagnant au grand âge (1 ^{re} session 2025)
Agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs
Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux
Agent de développement des activités locales option activités familiales, artisanales et touristiques (Guyane)
Agent de développement des activités locales option tourisme (Guyane)
Agent de la qualité de l'eau
Agent de prévention et de médiation
Agent de propreté et d'hygiène
Agent de sécurité
Agent vérificateur d'appareils extincteurs
Armurerie (fabrication et réparation)
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie sertissage
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option polissage finition
Arts de la broderie
Arts de la dentelle option aiguille
Arts de la dentelle option fuseaux
Arts de la reliure
Arts du bois option marqueteur
Arts du bois option sculpteur ornemaniste
Arts du bois option tourneur
Arts du tapis et de la tapisserie de lisse
Arts du verre et du cristal
Arts et techniques du verre option décorateur sur verre
Arts et techniques du verre option vitrailliste
Assistant luthier du quatuor
Assistant technique en instruments de musique option accordéon
Assistant technique en instruments de musique option guitare
Assistant technique en instruments de musique option instruments à vent
Assistant technique en instruments de musique option piano
Boucher
Boulangier
Bronzier option A monteur en bronze
Bronzier option B ciseleur en bronze
Bronzier option C tourneur sur bronze
Cannage paillage en ameublement
Carreleur mosaïste
Carrossier automobile (1 ^{re} session 2025)
Certificat de préposé au tir
Certificat polynésien d'aptitude professionnelle option petite et moyenne hôtellerie (CPAP PMH)
Charcutier-traiteur

Charpentier bois
Charpentier de marine
Chaussure
Chocolatier-confiseur
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant
Composites, plastiques chaudronnés
Conchyliculture (maritime)
Conducteur d'engins de travaux publics et carrières
Conducteur d'installations de production
Conducteur livreur de marchandises
Conducteur routier marchandises
Conducteur-opérateur de scierie
Constructeur d'ouvrages en béton armé
Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics
Constructeur de routes et d'aménagements urbains
Construction des carrosseries
Cordonnerie multiservice
Cordonnier bottier
Couvreur
Crémier-fromager
Cuisine
Décolletage : opérateur régleur en décolletage
Décoration en céramique
Déménageur sur véhicule utilitaire léger
Dessinateur industriel d'ameublement
Développement option 1 fabrication et entretien mécanique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie)
Développement option 2 construction et entretien des bâtiments (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte)
Développement option 3 activités familiales artisanales et touristiques (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte)
Développement option 4 gestion et entretien de la petite exploitation rurale (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie)
Développement option 5 gestion et entretien en milieu marin (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie)
Doreur à la feuille ornemaniste
Ébéniste
Électricien
Émailleur d'art sur métaux
Emballeur professionnel
Employé technique de laboratoire
Encadreur
Équipier polyvalent du commerce
Esthétique cosmétique parfumerie
Étanchéité du bâtiment et des travaux publics
Fabrication industrielle des céramiques
Ferronnier d'art
Fleuriste
Fleuriste en fleurs artificielles (Paris)
Fournure
Gardien d'immeubles
Glacier fabricant
Horlogerie
Industries chimiques

Installateur en froid et conditionnement d'air
Instruments coupants et de chirurgie
Interventions en maintenance technique des bâtiments
Lapidaire option A diamant
Lapidaire option B pierres de couleur
Maçon
Maintenance des matériels option A matériels agricoles
Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules option A voitures particulières
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier
Maintenance des véhicules option C motocycles
Maintenance nautique (1 ^{re} session 2025)
Marbrier du bâtiment et de la décoration
Mareyage
Maritime
Maroquinerie
Mécanicien conducteur scieries et industries mécaniques du bois option B mécanicien affûteur de sciage, tranchage, déroulage
Menuisier aluminium-verre
Menuisier en sièges
Menuisier fabricant
Menuisier installateur
Métallier
Métiers de l'enseigne et de la signalétique
Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie
Métiers de l'entretien des textiles option B pressing
Métiers de la coiffure
Métiers de la fonderie
Métiers de la gravure option A gravure d'ornementation
Métiers de la gravure option B gravure d'impression
Métiers de la gravure option C gravure en modelé
Métiers de la gravure option D marquage poinçonnage
Métiers de la mode-chapelier-modiste
Métiers de la mode-vêtement flou
Métiers de la mode-vêtement tailleur
Métiers du football
Métiers du plâtre et de l'isolation
Mise en œuvre des caoutchoucs et des élastomères thermoplastiques
Modèles et moules céramiques
Monteur de structures mobiles
Monteur en chapiteaux
Monteur en installations sanitaires
Monteur en installations thermiques
Mouleur noyateur: cuivre et bronze
Opérateur/opératrice de service-relation client et livraison
Opérateur/opératrice logistique
Orfèvre option A monteur en orfèvrerie
Orfèvre option B tourneur repousseur en orfèvrerie
Orfèvre option C polisseur aviveur en orfèvrerie
Orfèvre option D planeur en orfèvrerie
Orthoprothésiste

Outillages en moules métalliques
Outillages en outils à découper et à emboutir
Ouvrier archetier
Pâtissier
Peintre applicateur de revêtements
Peintre automobile (1 ^{re} session 2025)
Plasturgie
Plumassière (Paris)
Podo-orthésiste
Poissonnier écailler
Primeur
Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage
Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie
Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option B soudage
Rentrayeur option A tapis
Rentrayeur option B tapisseries
Sellerie générale
Sellier harnacheur
Sérialgraphie industrielle
Signalétique et décors graphiques
Souffleur de verre option enseigne lumineuse
Souffleur de verre option verrerie scientifique
Staffeur ornemaniste
Tailleur de pierre
Tapissier-tapissière d'ameublement en décor
Tapissier-tapissière d'ameublement en siège
Taxidermiste
Tonnellerie
Tournage en céramique
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques
Vannerie
Vêtement de peau

LISTE DES CAP AGRICOLES (mise à jour janvier 2023)

Agricultures des régions chaudes
Jardinier paysagiste
Lad-cavalier d'entraînement
Maréchal-ferrant
Métiers de l'agriculture
Opérateur en industries agroalimentaires option conduite de machines
Opérateur en industries agroalimentaires option transformation de produits alimentaires
Palefrenier soigneur
Services aux personnes et vente en espace rural
Travaux forestiers

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Avec plus de 100 spécialités (dont 17 agricoles), le bac professionnel et le bac professionnel agricole sont des diplômes nationaux. Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en BTS et en BTSA.

Le bac professionnel

● OÙ ET COMMENT ?

Le bac professionnel se prépare en 3 ans, de la 2^{de} professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les LP (lycées professionnels) ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés ;
- par la voie de l'enseignement à distance ;
- dans les écoles de production.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel ou une famille de métiers pour son année de 2^{de} professionnelle. S'il opte pour une famille de métiers (*lire p. 17*), il choisira sa spécialité de bac professionnel en fin de 2^{de}. S'il s'inscrit dès la 2^{de} professionnelle à une formation en apprentissage, il doit choisir une spécialité de bac pro (*lire p. 16*).

À noter : si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, l'élève peut poursuivre sa formation dans un autre établissement.

● AU PROGRAMME

- Des **enseignements professionnels** : sous forme de travaux pratiques en atelier ou en classe, fondés sur la maîtrise de techniques professionnelles, ceci dans le but d'acquérir une expérience professionnelle et d'être opérationnel sur le marché du travail.

- Des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie-éducation morale et civique, éducation artistique, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement, langue vivante 1 et, selon la spécialité, sciences physiques et chimiques ou langue vivante 2, heures de co-intervention entre enseignements professionnels et enseignements généraux.

- Des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires de 18 à 22 semaines selon la spécialité.

À noter : un atelier philosophie ou un renforcement des heures de module d'insertion ou d'orientation peuvent remplacer certaines heures de co-intervention en terminale.

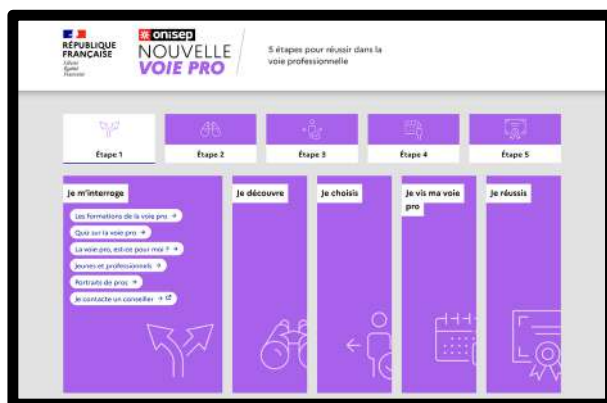
● VALIDATION DU DIPLÔME

Le bac professionnel est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation).

● POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer une MC (mention complémentaire), une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale), un BTS (brevet de technicien supérieur), un DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design), un DMA (diplôme des métiers d'art), un DE (diplôme d'État) du paramédical, du social ou du sport, ou encore d'autres diplômes de l'enseignement supérieur.



SUR ONISEP.FR

<https://www.nouvelle-voiepro.fr>

Le bac professionnel agricole

● OÙ ET COMMENT ?

Le bac professionnel agricole se prépare en 3 ans, de la 2^{de} professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les LPA (lycées professionnels agricoles) publics ou privés ou dans des MFR (maisons familiales rurales);
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 5*);
- par la voie de l'enseignement à distance.

La 2^{de} professionnelle s'organise en quatre familles de métiers (métiers de l'alimentation - bio-industries et laboratoire; métiers de la nature-jardin-paysage-forêt; métiers des productions; métiers du conseil-vente) regroupant des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de bac professionnel (*lire p. 16*) choisies en 1^{re} et en terminale et propose, en outre, deux classes de 2^{de} professionnelle dédiées (services aux personnes et animation dans les territoires; technicien en expérimentation animale).

● AU PROGRAMME

- Des enseignements technologiques et professionnels propres à chaque spécialité.

- Des enseignements généraux : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive.

- Des enseignements à l'initiative des établissements.
- Des travaux pratiques renforcés : chantier école.
- Un stage collectif pour l'éducation à la santé et au développement durable (2 semaines réparties sur 3 ans).
- Des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) obligatoires de 14 à 16 semaines selon la spécialité.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le bac professionnel agricole est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation).

● POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer un CS (certificat de spécialisation) agricole, une MC (mention complémentaire), une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) ou un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

INFO +

Le BPA (brevet professionnel agricole)

Le BPA est un diplôme national de niveau 3 (comme le CAP) du cadre national des certifications professionnelles délivré par le ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il se prépare en 2 ans après la 3^e par la voie de l'apprentissage. Il est délivré selon la modalité des UC (unités capitalisables). Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 8 BPA : transformations alimentaires; travaux des aménagements paysagers; travaux de conduite et entretien des engins agricoles; travaux de la production animale; travaux de la vigne et du vin; travaux de l'élevage canin et félin; travaux des productions horticoles; travaux forestiers.

Les CMQ (campus des métiers et des qualifications)

Les CMQ regroupent plusieurs établissements de formation et des entreprises autour d'un pôle de compétences. Ils sont répartis en secteurs porteurs d'emploi (numérique, services à la personne, transition énergétique). Ce label est un moyen de rapprocher l'enseignement et le monde économique. Plus de 40 CMQ (sur une centaine au total) sont labellisés « campus d'excellence » dans 12 secteurs économiques d'avenir. Les CMQ proposent une offre de formation large et diversifiée, du CAP au doctorat : en formation initiale ou continue; en France ou à l'étranger. Les CMQ visent à faciliter la mixité des parcours.

Pour en savoir plus : <https://www.nouvelle-voiepro.fr/je-decouvre/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications>

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE (SUITE)

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN BAC PROFESSIONNEL (toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	2 ^{DE} PRO	1 ^{RE} PRO	T ^{LE} PRO
Enseignement professionnel	11 h	9 h 30	10 h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1 h	1 h	-
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	1 h	30 min	-
Enseignements professionnels et enseignements généraux ¹ en co-intervention et/ou atelier de philosophie et/ou insertion professionnelle-poursuite d'études ²	-	-	1 h
Réalisation d'un chef-d'œuvre ³	-	2 h	2 h
Prévention-santé-environnement	1 h	1 h	1 h
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	1 h	1 h	1 h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	3 h 30	3 h	3 h
Mathématiques	1 h 30	2 h	1 h 30
Langue vivante A	2 h	2 h	2 h
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation ⁴	3 h	3 h	3 h 30
TOTAL	30 h	30 h	30 h
PFMP*	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines

1. Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie (selon la spécialité), langue vivante A, langue vivante B (selon la spécialité), arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive.

2. En terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens, etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique, etc.).

3. La réalisation d'un chef-d'œuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.

4. Y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de 2^{de}.

* Périodes de formation en milieu professionnel.

HORAIRE HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE (toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	2 ^{DE} PRO	1 ^{RE} ET 1 ^{LE} PRO
● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	11 h	11 h 45
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	14 h	14 h 15
Français	2 h	2 h
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	1 h	1 h 45
Langue-vivante	2 h	1 h 45
Éducation socioculturelle	1 h	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Documentation	-	30 minutes
Biologie-écologie	2 h	1 h 15
Mathématiques	2 h	2 h
Physique-chimie	1 h	1 h
TIM (technologies de l'informatique et du multimédia)	1 h	30 min
Enseignements à l'initiative de l'établissement	3 h	2 h
Pluridisciplinarité	1 h	2 h
TOTAL	30 h	30 h
PFMP* et stages collectifs	6 à 8 semaines	15 à 17 semaines

* Périodes de formation en milieu professionnel.

LISTE DES BACS PROFESSIONNELS (mise à jour janvier 2023)

De nombreux bacs pro sont en cours de rénovation. Consultez régulièrement www.onisep.fr.

Accompagnement, soins et services à la personne* (1 ^{re} session en 2025)
Aéronautiques options avionique; structure; systèmes
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Animation-enfance et personnes âgées*
Artisanat et métiers d'art options communication visuelle plurimédia; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art facteur d'orgues options organier; tuyautier
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités*
Aviation générale
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Carrossier peintre automobile (1 ^{re} session en 2026)
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite de productions aquacoles (1 ^{re} session en 2025)
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle options voile; yacht
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique* (1 ^{re} session en 2026)
Électromécanicien marine
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et réalisation d'agencement
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables*
Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie; option B charpente; option C couverture
Laboratoire contrôle qualité
Logistique*
Maintenance des matériels option A matériels agricoles; option B matériels de construction et de manutention; option C matériels d'espaces verts
Maintenance des systèmes de production connectés*
Maintenance des véhicules option A voitures particulières; option B véhicules de transport routier; option C motocycles
Maintenance et efficacité énergétique
Maintenance nautique (1 ^{re} session en 2026)
Menuiserie aluminium-verre
Métiers de l'accueil*
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés*

Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie; option B pressing
Métiers de la coiffure
Métiers de la mode-vêtements
Métiers de la sécurité*
Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial*; option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*
Métiers du cuir options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage
Métiers du froid et des énergies renouvelables*
Métiers et arts de la pierre
Microtechniques
Modélisation et prototypage 3D (1 ^{re} session en 2025)
Optique-lunetterie
Optique photonique : technologies de la lumière (1 ^{re} session en 2026)
Organisation de transport de marchandises*
Ouvrages du bâtiment: métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Polyvalent navigant pont/machine
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques (1 ^{re} session en 2026)
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques; option B productions imprimées
Services aux personnes et animation dans les territoires (1 ^{re} session en 2025)
Technicien conseil-vente univers jardinerie
Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment option A études et économie; option B assistant en architecture
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en prothèse dentaire
Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions; option réalisation et maintenance des outillages
Technicien gaz
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier agenceur
Technicien modeleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements des matériaux
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques (1 ^{re} session en 2026)
Travaux publics

* Unité facultative secteur sportif en 1^{re} professionnelle

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES PAR FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL (mise à jour janvier 2023)

MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE	MÉTIERS DE LA MER
Aéronautique option avionique	Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/ plaisance professionnelle option voile
Aéronautique option système	Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/ plaisance professionnelle option yacht
Aéronautique option structure	Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche
Aviation générale	Électromécanicien marine
MÉTIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT	Polyvalent navigant pont/machine
Étude et réalisation d'agencement	MÉTIERS DE LA RÉALISATION D'ENSEMBLES MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	Fonderie
Technicien menuisier-agenceur	Microtechniques
MÉTIERS DE L'ALIMENTATION	Technicien en chaudronnerie industrielle
Boucher-charcutier-traiteur	Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions
Boulangier-pâtissier	Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages
Poissonnier-écailler-traiteur	Technicien modeleur
MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION	Traitements des matériaux
Commercialisation et services en restauration	MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT
Cuisine	Métiers de l'accueil
MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE	Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial
Esthétique, cosmétique, parfumerie	Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
Métiers de la coiffure	MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT
MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	Technicien d'études du bâtiment option A études et économie
Aménagement et finition du bâtiment	Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture
Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie	Technicien géomètre-topographe
Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente	MÉTIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION
Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture	Façonnage de produits imprimés, routage
Menuiserie aluminium-verre	Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques
Ouvrages du bâtiment: métallerie	Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées
Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre	MÉTIERS DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
Travaux publics	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique
MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	Maintenance et efficacité énergétique
Logistique	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Organisation de transport de marchandises	Métiers du froid et des énergies renouvelables
MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES	MÉTIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES
Maintenance des matériels option A matériels agricoles	Maintenance des systèmes de production connectés
Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention	Pilote de ligne de production
Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Maintenance des véhicules option A voitures particulières	Technicien de scierie
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	
Maintenance des véhicules option C motocycles	

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES HORS FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL

(mise à jour janvier 2023)

Accompagnement, soins et services à la personne
Animation-enfance et personnes âgées
Artisanat et métiers d'art facteur d'orgues option organier
Artisanat et métiers d'art facteur d'orgues option tuyautier
Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia
Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel
Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseignement et de la signalétique
Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement
Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique
Carrossier peintre automobile
Conducteur transport routier marchandises
Construction des carrosseries
Cultures marines
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Maintenance nautique
Métiers de la mode-vêtements
Métiers de la sécurité
Métiers du cuir option chaussures
Métiers du cuir option maroquinerie
Métiers du cuir option sellerie-garnissage
Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie
Métiers de l'entretien des textiles option B pressing
Métiers et arts de la pierre
Modélisation et prototypage 3D
Optique-lunetterie
Optique photonique : technologies de la lumière
Perruquier-posticheur
Photographie
Plastiques et composites
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
Technicien constructeur bois
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en prothèse dentaire
Technicien gaz
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES AGRICOLES HORS FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

(mise à jour janvier 2023)

MÉTIERS DE L'ALIMENTATION - BIO-INDUSTRIES ET LABORATOIRE
Bio-industries de transformation
Laboratoire contrôle qualité
MÉTIERS DE LA NATURE-JARDIN-PAYSAGE-FORÊT
Aménagements paysagers
Forêt
Gestion des milieux naturels et de la faune
MÉTIERS DES PRODUCTIONS
Agroéquipement
Conduite de productions aquacoles
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
MÉTIERS DU CONSEIL-VENTE
Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien conseil-vente en univers jardinerie
HORS FAMILLES DE MÉTIERS
Services aux personnes et animation dans les territoires
Technicien en expérimentation animale



https://www.onisep.fr/familles_des_metiers
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>
<https://formations.mer.gouv.fr>

LES SPÉCIFICITÉS DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

La voie générale et technologique prépare en 3 ans les lycéens au bac général ou au bac technologique et à la poursuite d'études supérieures. Elle débute par un cycle de détermination (classe de 2^{de}) commun aux deux voies, puis se divise en cycle terminal (classes de 1^{re} et de terminale) général ou technologique.

● LA 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (CYCLE DE DÉTERMINATION)

- Une classe de 2^{de} commune aux élèves souhaitant préparer ensuite un bac général ou un bac technologique, avec des enseignements communs (pour une culture commune renforcée), des enseignements optionnels généraux et technologiques (lire p. 21 à 24). Un test de positionnement en français et en mathématiques a lieu en début d'année. Pour connaître le programme des différentes matières :

https://www.onisep.fr/commission_appel

À noter : en classe de 2^{de}, l'enseignement optionnel culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre est un choix pertinent pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers la série technologique S2TMD en cycle terminal. Il n'est toutefois pas obligatoire d'avoir suivi cet enseignement optionnel en 2^{de} pour accéder à cette série.

- Une classe de 2^{de} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) spécifique à la série technologique du même nom.

À noter : l'admission en 1^{re} STHR se fait soit après une 2^{de} STHR, soit après une 2^{de} générale et technologique, une 2^{de} ou une 1^{re} professionnelle, ou un CAP avec une mise à niveau durant les premières semaines.

- Pour tous les élèves de 2^{de}, 1^{re} et terminale : des heures de vie de classe, un accompagnement personnalisé (horaires en fonction des besoins des élèves), un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an) pour découvrir le monde professionnel et s'y repérer, connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et élaborer son projet d'orientation.

● LA 1^{RE} ET LA T^{LE} GÉNÉRALES (CYCLE TERMINAL)

- Des enseignements communs constituant plus de la moitié de l'emploi du temps des élèves.

- Des enseignements de spécialité obligatoires (3 en 1^{re} et 2 en terminale) à choisir parmi une liste de 13 pour acquérir progressivement des compétences et des connaissances adaptées à ses choix de poursuite d'études supérieures.

- Des enseignements optionnels (1 en 1^{re} et 2, au maximum, en terminale) pour compléter sa formation en fonction de ses centres d'intérêt et de ses projets de poursuite d'études. Certains enseignements optionnels, propres à la terminale (mathématiques complémentaires; mathématiques expertes; droit et grands enjeux du monde contemporain) permettent d'élargir les possibilités d'études supérieures. Les enseignements optionnels de LCA (langues et cultures de l'Antiquité) en latin et/ou grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en terminale.

.../...

INFO +

Stage de mise à niveau : pour consolider ses compétences

Sur recommandation du conseil de classe, des stages de mise à niveau peuvent être proposés aux élèves en cours d'année ou pendant les vacances scolaires. Ils leur permettent de consolider leurs compétences et d'améliorer leurs méthodes de travail.

Stages passerelles : pour changer d'orientation

Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles afin de pouvoir changer d'orientation. Ils doivent se renseigner auprès de leur professeur principal ou du psychologue de l'Éducation nationale.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (SUITE)

.../...

● LA 1^{RE} ET LA TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL)

- 8 séries de bac technologique : **S2TMD** (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse); **ST2S** (sciences et technologies de la santé et du social); **STAV** (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), préparée dans les lycées agricoles; **STD2A** (sciences et technologies du design et des arts appliqués); **STHR** (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration); **STI2D** (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable); **STL** (sciences et technologies de laboratoire); **STMG** (sciences et technologies du management et de la gestion).

- Des **enseignements communs** : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années du cycle terminal, histoire-géographie, mathématiques, LVA, LVB, EPS et EMC.

- Des **enseignements de spécialité spécifiques à chaque série** : 3 en 1^{re} et 2 en terminale.

- 2 **enseignements optionnels** à choisir parmi une liste de 6 disciplines (+ 4 agricoles) en 1^{re}, auxquelles s'ajoute en terminale l'enseignement optionnel droit et grands enjeux du monde contemporain. Les enseignements optionnels de LCA en latin et/ou grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en terminale.



INFO +

Langues et ouverture internationale

Chaque élève étudie au minimum deux langues vivantes. Les compétences écrites et orales des deux langues obligatoires sont évaluées au bac selon les standards européens dans le cadre d'un contrôle continu.

Les élèves peuvent intégrer une section européenne ou un cursus à dimension internationale en préparant le bac international. Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats au bac général ou technologique.

Parcours *Mare Nostrum*

Ce parcours consiste à favoriser le rapprochement entre langues anciennes (LCA) et langues vivantes étrangères ou régionales.

Mention « mobilité européenne et internationale »

À compter de la rentrée scolaire 2022-2023 et de la session 2024 de l'examen, les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de 1^{re} une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse), d'une durée de 4 semaines au minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études établi, peuvent bénéficier de la mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme de bac général ou technologique.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, 1^{RE} ET 1^{LE} GÉNÉRALES

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	2 ^{DE}	1 ^{RE}	1 ^{LE}
Français	4 h	4 h	-
Philosophie	-	-	4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h	3 h
LVA et LVB ^{1 2}	5 h 30	4 h 30	4 h
SES	1 h 30	-	-
Mathématiques	4 h	-	-
Physique-chimie	3 h	-	-
SVT	1 h 30	-	-
EPS	2 h	2 h	2 h
EMC	18 h/an	18 h/an	18 h/an
SNT	1 h 30	-	-
Enseignement scientifique*	-	2h/3h30	2 h
● 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OPTIONNEL EN 2 ^{DE} AU CHOIX PARI :	2 ^{DE}	1 ^{RE}	1 ^{LE}
LCA : latin ou grec ³	3 h	-	-
LVC ^{1 2}	3 h	-	-
LSF	3 h	-	-
Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; histoire des arts ; danse ; musique ; théâtre)	3 h	-	-
EPS	3 h	-	-
Arts du cirque	6 h	-	-
EATDD ⁴	3 h	-	-
● 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE OPTIONNEL EN 2 ^{DE} AU CHOIX PARI :	2 ^{DE}	1 ^{RE}	1 ^{LE}
Management et gestion	1 h 30	-	-
Santé et social	1 h 30	-	-
Biotechnologies	1 h 30	-	-
Sciences et laboratoire	1 h 30	-	-
Sciences de l'ingénieur	1 h 30	-	-
Création et innovation technologiques	1 h 30	-	-
Création et culture-design	6 h	-	-
Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre ⁵	6 h	-	-
Atelier artistique	72 h/an	-	-
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives ⁴	3 h	-	-
Pratiques sociales et culturelles ⁴	3 h	-	-
Pratiques professionnelles ⁴	3 h	-	-

1. La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant en langue.

3. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

4. Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

5. Enseignements pouvant être suivis par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'État et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et l'établissement d'enseignement artistique.

* En 2022-2023, un enseignement de mathématiques spécifique d'1 h 30, intégré à l'enseignement scientifique de 1^{re} générale, est proposé aux élèves qui le souhaitent et qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques. À compter de 2023-2024, pour tous les élèves de 1^{re} générale n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques, l'enseignement scientifique représentera un volume hebdomadaire de 3 h 30, dont 1 h 30 d'enseignement spécifique de mathématiques.

.../...

SIGLES

EATDD : écologie-agronomie-territoires-développement durable, enseignement proposé dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire

EMC : enseignement moral et civique

EPS : éducation physique et sportive

LCA : langues et cultures de l'Antiquité

LSF : langue des signes française

LVA : langue vivante étrangère A (obligatoire)

LVB : langue vivante étrangère ou régionale B (obligatoire)

LVC : langue vivante étrangère ou régionale C (optionnelle)

SES : sciences économiques et sociales

SNT : sciences numériques et technologies

SVT : sciences de la vie et de la Terre

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, 1^{RE} ET T^{LE} GÉNÉRALES (SUITE)

● 3 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN 1 ^{RE} AU CHOIX PARI : ● 2 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN T ^{LE} AU CHOIX PARI :	2 ^{DE}	1 ^{RE}	T ^{LE}
Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; histoire des arts ; danse ; musique ; théâtre)	-	4 h	6 h
Biologie-écologie ⁴	-	4 h	6 h
Éducation physique, pratiques et culture sportives	-	4 h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	-	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	-	4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	-	4 h	6 h
Littératures et langues et cultures de l'Antiquité	-	4 h	6 h
Mathématiques	-	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	-	4 h	6 h
Physique-chimie	-	4 h	6 h
SVT	-	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur*	-	4 h	6 h
Sciences économiques et sociales	-	4 h	6 h
● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN 1 ^{RE} ET T ^{LE} AU CHOIX PARI :	2 ^{DE}	1 ^{RE}	T ^{LE}
LVC ^{1,2}	-	3 h	3 h
LCA : latin ou grec ³	-	3 h	3 h
EPS	-	3 h	3 h
Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; histoire des arts ; danse ; musique ; théâtre)	-	3 h	3 h
LSF	-	3 h	3 h
Hippologie et équitation ⁴	-	3 h	3 h
Agronomie, économie, territoires ⁴	-	3 h	3 h
Pratiques sociales et culturelles ⁴	-	3 h	3 h
● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN T ^{LE} AU CHOIX PARI :	2 ^{DE}	1 ^{RE}	T ^{LE}
Mathématiques complémentaires	-	-	3 h
Mathématiques expertes	-	-	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	-	-	3 h

1. La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant en langue.

3. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

4. Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

* Enseignement complété de 2 h de sciences physiques.

SIGLES

EATDD : écologie-agronomie-territoires-développement durable, enseignement proposé dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire

EMC : enseignement moral et civique

EPS : éducation physique et sportive

LCA : langues et cultures de l'Antiquité

LSF : langue des signes française

LVA : langue vivante étrangère A (obligatoire)

LVB : langue vivante étrangère ou régionale B (obligatoire)

LVC : langue vivante étrangère ou régionale C (optionnelle)

SES : sciences économiques et sociales

SNT : sciences numériques et technologies

SVT : sciences de la vie et de la Terre

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, 1^{RE} ET T^{LE} TECHNOLOGIQUES

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS		2 ^{DE}	1 ^{RE}	T ^{LE}
Français		4 h	3 h/3 h 30**	-
Philosophie		-	-	2 h
Histoire-géographie		3 h	1 h 30	1 h 30
LVA et LVB ^{1 2}		5 h 30/5 h*	4 h**/3 h 30**	4 h**/3 h 30**
SES		1 h 30	-	-
Mathématiques		4 h/3 h*	3 h	3 h
Physique-chimie		3 h	-	-
SVT		1 h 30	-	-
EPS		2 h	2 h	2 h
EMC		18 h/an	18 h/an	18 h/an
SNT		1 h 30	-	-
Sciences*		3 h	-	-
Économie et gestion hôtelière*		2 h	-	-
Sciences et technologies des services*		4 h	-	-
Sciences et technologie culinaires*		4 h	-	-
Stage en milieu professionnel (initiation ou application)*		4 semaines	-	-
Éducation socioculturelle ³		-	1 h	1 h
TIM ³		-	30 min	30 min
Pluridisciplinarité ³		-	155 h/an	155 h/an
● 3 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN 1 ^{RE} ● 2 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN T ^{LE}		2 ^{DE}	1 ^{RE}	T ^{LE}
S2TMD	Économie, droit et environnement du spectacle vivant	-	3 h	-
	Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales	-	5 h 30	7 h
	Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale	-	5 h 30	7 h
ST2S	Physique-chimie pour la santé	-	3 h	-
	Biologie et physiopathologie humaines	-	5 h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	-	8 h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	-	7 h	8 h

1. La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant en langue.

3. Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

* Horaires spécifiques à la 2^{de} STHR. La LVA ou la LVB est obligatoirement l'anglais.

** Dont 1 h d'ETLV.

*** Cet enseignement peut s'ajouter aux deux enseignements optionnels déjà choisis.

SIGLES

EMC: enseignement moral et civique

EPS: éducation physique et sportive

ETLV: enseignement technologique en langue vivante A

LCA: langues et cultures de l'Antiquité

LSF: langue des signes française

LVA: langue vivante étrangère A (obligatoire)

LVB: langue vivante étrangère ou régionale B (obligatoire)

LVC: langue vivante étrangère ou régionale C (optionnelle)

TIM: technologies de l'informatique et du multimédia

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, 1^{RE} ET T^{LE} TECHNOLOGIQUES (SUITE)

STD2A	Physique-chimie	-	2 h	-
	Outils et langage numérique	-	2 h	-
	Design et métiers d'art	-	14 h	-
	Analyse et méthode en design	-	-	9 h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	-	9 h
STI2D	Innovation technologique	-	3 h	-
	Ingénierie et développement durable	-	9 h	-
	Ingénierie, innovation et développement durable (un enseignement au choix parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numériques)	-	-	12 h
	Physique-chimie et mathématiques	-	6 h	6 h
STL	Physique-chimie et mathématiques	-	5 h	5 h
	Biochimie-biologie	-	4 h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	9 h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	-	13 h
STMG	Sciences de gestion et numérique	-	7 h	-
	Management	-	4 h	-
	Management, sciences de gestion et numérique (un enseignement au choix parmi : gestion et finance ; mercatique-marketing ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion)	-	-	10 h
	Droit et économie	-	4 h	6 h
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement	-	3 h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	-	10 h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services-enseignement scientifique alimentation - environnement	-	-	13 h
	Économie-gestion hôtelière	-	5 h	5 h
STAV ³	Gestion des ressources et de l'alimentation	-	6 h 45	6 h 45
	Territoires et sociétés	-	2 h 30	-
	Technologie	-	3 h	-
	Territoires et technologie	-	-	4 h 30
● 2 ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS AU CHOIX PARI MI :		2^{DE}	1^{RE}	T^{LE}
Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; histoire des arts ; danse ; musique ; théâtre)		3 h*	3 h	3 h
Atelier artistique*		-	72 h/an	72 h/an
Droit et grands enjeux du monde contemporain		-	-	3 h
EPS		3 h*	3 h	3 h
LCA : latin ou grec		3 h*	3 h***	3 h***
LVC ⁴		3 h*	3 h	3 h
LSF		3 h*	3 h	3 h
Pratiques sociales et culturelles ³		-	3 h	3 h
Hippologie et équitation ³		-	3 h	3 h
Pratiques professionnelles ³		-	3 h	3 h

1. La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant en langue.

3. Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

4. La langue vivante C peut être étrangère ou régionale.

* Horaires spécifiques à la 2^{de} STHR. La LVA ou la LVB est obligatoirement l'anglais.

** Dont 1 h d'ETLV.

*** Cet enseignement peut s'ajouter aux deux enseignements optionnels déjà choisis.

ÊTRE LYCÉEN EN SITUATION DE HANDICAP OU À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Avec l'appui de vos parents, de votre professeur principal, du psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), du médecin de l'Éducation nationale, ou encore de votre enseignant référent, il est important d'anticiper vos choix d'orientation.

● L'ORIENTATION APRÈS LA 3^E

La procédure d'orientation en fin de classe de 3^e pour les élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun, tout en privilégiant un accompagnement et un accueil adapté dans le futur lycée. Néanmoins, certaines situations peuvent être prises en compte :

- **si vous êtes en situation de handicap et que vous formulez une demande de dérogation au secteur géographique**, vous pouvez bénéficier d'une priorité d'affectation. Idem si vous avez besoin d'une prise en charge médicale particulière à proximité de l'établissement demandé. Vous êtes alors averti en temps utile par le chef d'établissement, qui transmet un dossier médical sous l'autorité du médecin scolaire. Une commission médicale d'affectation prioritaire réunie par le DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale) examine ensuite votre dossier et statue sur votre affectation ;

- **lorsque votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) mentionne un établissement**, si vous êtes en situation de handicap, vous y êtes prioritairement affecté, mais pas systématiquement ;

- **si après entretien avec l'équipe éducative, une poursuite de scolarité en établissement médico-social est envisagée**, faites au plus tôt une demande auprès de la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées).

À noter : lorsque le projet d'orientation envisage une filière professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3^e est recommandée.

● ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIFS D'AIDE À LA SCOLARITÉ

Les **PAP** (plan d'accompagnement spécialisé), **PAI** (projet d'accueil individualisé) et **PPS** (projet personnalisé de scolarisation) se poursuivent à l'identique au lycée, sauf si vos besoins évoluent. Dans ce cas, il est possible d'adapter ces appuis à la scolarisation. Le dispositif **Ulis** (unité localisée pour l'inclusion scolaire) existe aussi en voie générale, technologique et professionnelle, y compris dans les lycées agricoles.

Si vous bénéficiez d'un PPS, l'équipe de suivi de la scolarisation réunie par l'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) facilite sa mise en œuvre et assure son suivi. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité de votre parcours de formation (*lire Info + p. 26*).

L'accompagnement par un Sessad (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) se poursuit jusqu'à l'âge de 20 ans.

Si vous souhaitez poursuivre vos études en apprentissage, contactez au plus tôt le référent handicap du CFA (centre de formation d'apprentis) ou du lycée professionnel.

À noter : ces accompagnements et dispositifs, tout comme le référent handicap pour l'apprentissage, sont également présents dans les établissements agricoles.

● LES STAGES

Les jeunes en situation de handicap âgés de plus de 16 ans, disposant d'une convention de stage et bénéficiant de la PCH (prestation de compensation du handicap), de l'ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne) ou de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé), sont reconnus handicapés vis-à-vis de leur employeur, mais seulement pendant la durée du stage.

Par ailleurs, vous pouvez demander, dès 16 ans, une **RQTH** (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Lien utile : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/rqth>

.../...

ÊTRE LYCÉEN EN SITUATION DE HANDICAP OU À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS (SUITE)

.../...

● L'APPRENTISSAGE

Dans tous les CFA, un **référé handicap** accueille et informe les futurs apprentis sur les aménagements de la scolarité et peut les aider à trouver un employeur.

Il peut aussi être un intermédiaire entre les apprentis et leurs tuteurs pour faciliter leur arrivée dans l'entreprise. Les futurs apprentis en situation de handicap peuvent, à partir de 16 ans, demander à bénéficier de la RQTH attribuée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Elle permet de mettre en place des aides et des aménagements (poste de travail, emploi du temps...) accordés selon les besoins.

L'apprenti peut alors souscrire un contrat d'apprentissage aménagé et bénéficier de mesures spécifiques :

- prolongation possible (1 an) de son contrat d'apprentissage ;
- pas de limite d'âge pour la signature ;
- possibilité de suivre les cours théoriques à distance (sur autorisation du recteur) ou avec l'accompagnement d'un CFAS (centre de formation d'apprentis spécialisés) ou d'un dispositif d'apprentissage accompagné.

● ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

L'admission en **EMS** (établissement médico-social) est envisagée dans le cadre du PPS et se fait sur notification de la CDAPH. La scolarisation des élèves peut être assurée à l'intérieur de l'institut, au sein d'une unité d'enseignement, par des professeurs des écoles spécialisés détachés de l'Éducation nationale.

Dans certains établissements, l'unité d'enseignement est externalisée au sein d'un lycée. Dans les établissements médico-sociaux, pour chaque élève, un projet d'accompagnement propre à l'établissement (le PIA : projet individualisé d'accompagnement) prévoit l'enseignement, le soutien et les actions d'éducation adaptés.

INFO +

Un livret pour les parcours inclusifs

Le LPI (livret de parcours inclusif) regroupe l'ensemble des dispositifs et aménagements pédagogiques dont peut bénéficier l'élève (PPRE, PAP et PPS). Il facilite ainsi son accompagnement et les échanges avec la MDPH pour la mise en œuvre du PPS.

À noter : le LPI est créé par l'équipe éducative. Il peut être consulté par les parents et l'élève concerné si ce dernier a plus de 15 ans. Les familles disposeront prochainement d'un accès au LPI via le portail Scolarité Services.

Pour en savoir plus :

<https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>

Être accompagné dans la construction du projet professionnel

Certaines académies ont signé des conventions (par exemple Atouts pour tous) qui visent à développer du tutorat en entreprise et à faciliter les stages en milieu professionnel. Des associations partenaires de l'école complètent également ce dispositif (Arpejeh, Tremplin...).

Étudier ou faire un stage à l'étranger

Il faut anticiper les démarches afin de vérifier l'accessibilité et les aides possibles. Le référé handicap de l'établissement peut aussi vous aider dans la concrétisation de votre projet. Vous pouvez contacter un CIO (centre d'information et d'orientation) spécialisé dans l'international (Euroguidance).

Pour en savoir plus :

<https://www.onisep.fr/situation-handicap-partir-etranger>
<https://www.onisep.fr/VP-et-mobilite-internationale>

GUIDE PRATIQUE

De nombreuses aides financières pour la scolarité des lycéens et des apprentis existent.

FINANCER SA SCOLARITÉ

L'ARS (allocation de rentrée scolaire)

Versée chaque année (en général dès la fin du mois d'août) par la CAF (caisse d'allocations familiales) aux parents d'enfants de 6 à 18 ans scolarisés ou apprentis, et sous conditions de ressources, l'ARS permet de faire face aux dépenses de rentrée.

À noter : pour les 16-18 ans, le versement intervient après envoi de la preuve de la scolarité de l'enfant.

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1878>

Bourse de lycée

Déclinée en six échelons, elle est versée, sous conditions de ressources, au(x) responsable(s) de l'élève, voire à l'élève lui-même (s'il est majeur, autonome financièrement et non rattaché à ses parents pour les prestations familiales). Les élèves qui intègrent une formation relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire peuvent également y prétendre.

À noter : cette bourse est cumulable avec la bourse au mérite, la prime d'équipement, la prime à l'internat, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>

Bourse au mérite

Cette bourse est versée de droit aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB (diplôme national du brevet). Il n'y a pas de demande spécifique à faire mais les élèves doivent s'engager, par écrit, à obtenir des bons résultats scolaires et à se montrer assidus dans leur scolarité jusqu'au CAP ou au bac. Son montant dépend de l'échelon déterminé pour la bourse de lycée et est versé en trois fois en même temps que cette dernière.

À noter : cette bourse est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32928>

Prime pour élèves boursiers reprenant des études

Les jeunes de 16 à 18 ans qui ont abandonné leur formation et souhaitent reprendre des études professionnelles sous statut scolaire (hors apprentissage) peuvent bénéficier d'une prime de reprise d'études, en complément de la bourse de lycée.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33868>

Fonds social lycéen

Cette aide exceptionnelle, accordée par le chef d'établissement après avis d'une commission (qu'il préside) constituée des membres de la communauté éducative, des délégués d'élèves et de parents d'élèves, est versée en espèces ou sous forme d'une prestation en nature (en objets, matériels, services, etc.).

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1025>

FINANCER SON HÉBERGEMENT

Prime à l'internat

Elle est versée aux élèves boursiers nationaux scolarisés en internat (classiques ou de la réussite/d'excellence) ainsi qu'aux élèves en Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté). La prime est attribuée en trois fois, à chaque trimestre, en déduction de la facture des frais de pension.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886>

.../...

GUIDE PRATIQUE (SUITE)

.../...

Les internats

Ils s'adressent aux élèves volontaires, domiciliés loin de leur établissement ou de la formation choisie (notamment quand elle est rare). Les critères d'admission sont de différentes natures : familiale, géographique, scolaire, sociale, etc. Certains internats publics sont des internats d'excellence : en plus des cours, les élèves bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé (révision des cours, accompagnement du travail personnel). Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement leur sont également proposées. L'internat au sein d'un lycée est payant (logement, repas, encadrement...). Des aides financières sont possibles (*lire p. 27*). Il faut se renseigner auprès des établissements, les dates de candidature pouvant varier d'une académie à l'autre.

Liens utiles :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1867>
<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>

Retrouvez la liste des internats et des internats d'excellence sur : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/college/collegiens-a-besoins-specifiques/les-internats-au-college-au-lycee-et-dans-l-enseignement-superieur>

FINANCER SON ÉQUIPEMENT

Prime d'équipement

Elle s'adresse aux élèves boursiers inscrits en voie professionnelle et est versée une seule fois pendant la scolarité.

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32915>

FINANCER SES REPAS

Aide pour la cantine

Sous certaines conditions, il est possible d'obtenir une participation financière de sa commune ou de son département pour payer la cantine de son enfant. Il est aussi possible de prendre contact avec l'assistant social du lycée ou auprès du secrétariat de l'établissement scolaire pour demander à bénéficier du fonds social pour les cantines.

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19294>

FINANCER SES DÉPLACEMENTS

Prise en charge des transports scolaires

Chaque organisme ou collectivité qui organise les transports en commun peut décider d'appliquer des tarifs réduits, en particulier pour les lycéens et les apprentis qui empruntent les transports pour se rendre dans leur établissement scolaire. De nombreuses offres existent sur l'ensemble du réseau français : de la carte Imagine R, en Île-de-France, aux abonnements scolaires réglementés (trains, TER, TGV), etc.

Lien utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34964>

COMPRENDRE LA VIE LYCÉENNE

La FAQ (foire aux questions) du ministère de l'Éducation nationale

Des questions sur la vie lycéenne ? les instances ? les représentants des élèves et des parents ? la carte nationale de lycéen ? Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a mis en ligne une FAQ qui pourra vous aider.

Lien utile :

<https://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne-questions-reponses-12029>

INFO +

Un service gratuit d'aide personnalisée

L'Onisep et ses conseillers MOEL (Mon orientation en ligne) répondent à vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers.

Vous êtes lycéen, apprenti, parent, contactez-les gratuitement :

- par téléphone, au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h (service accessible aux personnes sourdes et malentendantes grâce à la plateforme Acceo).

- par tchat, du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole ; de 8 h à 16 h (heures locales) en Guadeloupe et en Martinique ; de 9 h à 17 h (heures locales) en Guyane.

- par courriel, 24 heures/24, 7 jours/7 via

www.monorientationenligne.fr